



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 06258

Numéro SIREN : 319 536 694

Nom ou dénomination : CAMAR FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2017 sous le numéro de dépôt 100645

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 20-10-2017

N° DE DEPOT : 100645

N° GESTION : 1980B06258

N° SIREN : 319536694

DENOMINATION : CAMAR FINANCE

ADRESSE : 28 RUE MARBEUF 75008 PARIS

MILLESIME : 2016

N° 11084* 18

Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/16	et clos le	31/12/16	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
Sas CAMAR FINANCE 28 RUE MARBEUF 75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT			
SIRET 3 1 9 5 3 6 6 9 4 0 0 0 2 3		Mél : philippe.murat@murat-associes.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Administration d'immeubles et autres bie Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frLes notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
MURAT & ASSOCIES 3 RUE LEON WIRTZLER 92330 SCEAUX	
Tél : 0141146068	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 29/03/17 Lieu : PARIS
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT LENTSCHNER
Tél :	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>
----------	--

H	DIVERS
---	--------

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>Sas CAMAR FINANCE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>28 RUE MARBEUF 75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>3 1 9 5 3 6 6 9 4 0 0 0 2 3</u>			Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2016</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 200	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	121 959	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	718 359	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	110 000	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	223 413
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	
			Autres titres immobilisés	BD	BE	
			Prêts	BF	BG	
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	3 580
TOTAL (II)		BJ	BK	955 518		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ	292 355	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	120 001	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	177 638	
		Autres créances (3)	BZ	CA	21 400	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	694 542	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 066	
TOTAL (III)		CJ	CK	21 400		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	976 918		
Renvois : (1) Dont droit au bail : <u>65 000</u>		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: <u>CP</u>	(3) Part à plus d'un an : <u>CR</u>			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		Sas CAMAR FINANCE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	289 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	1 971 778	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	28 900	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	2 774 655	
	Report à nouveau			DH	46	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	226 812	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	5 291 191	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	50 000	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	50 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	950 000	
	Autres emprunts obligataires			DT	18 750	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	570	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	369 741	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	100 123	
	Dettes fiscales et sociales			DY	249 871	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	118 058	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	57 354	
TOTAL (IV)			EC	1 864 467		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 205 658		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 864 467	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	570	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCENéant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	1 716 600	FH		FI	1 716 600
			Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 716 600	FK		FL
	Production stockée *						FM	19 776
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	263 480
	Autres Produits (1) (11)						FQ	6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 999 863
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	1
	Variation de stock (marchandises) *						FT	-1
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	11 341
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	757 887
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	44 655
	Salaires et traitements *						FY	865 870
	Charges sociales (10)						FZ	328 542
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	130 533
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	336
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 139 165
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-139 303
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	118 876
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	566 808
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	107
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	566 915
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	76 222
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	76 222
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	490 693	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	232 515	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		Sas CAMAR FINANCE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	422		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	209 994		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	210 415		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	102 700		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	63 419		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	50 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	216 118		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-5 703		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 777 193		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 550 381		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	226 812		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	422			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	98 553	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	263 480	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
BAL-2016 CHARGES EXECP OPERAT GESTION				3 095			
BAL-2016 TP-CONTRAVENTIONS				971			
BAL-2016 PENALITES				81			
BAL-2016 LIQUIDATIONS FILIALES				3 823			
BAL-2016 VNC SUR TITRES				59 596			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
BAL-2016 PERTE EXCEPTIONNELLE N-1				98 553			
BAL-2016 PRODUIT EXCEPTIONNEL N-1					422		

Désignation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	192 159	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	826 630	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		KP	265 255	KQ		KR	9 310		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	57 527	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	70 129	LC		LD	5 838			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	1 219 541	LO		LP	15 148			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	281 011	8V		8W	-57 598		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 621	1U		1V	-41				
TOTAL IV				LQ	284 632	LR		LS	-57 639				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 696 332	ØH		ØJ	-42 491		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	192 159	IX				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	826 630	MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	274 565	MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO				
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	57 527	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	75 967	MU				
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
TOTAL III		IY		NG		NH	1 234 689	NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	223 413	ØZ				
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	3 580	2G				
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	226 993	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	1 653 841	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise <u>Sas CAMAR FINANCE</u>												Néant ☐ *											
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY					EL					EM					EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	127 159				PF					PG					PH	127 159			
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions		Sur sol propre		PM					PN					PO					PQ				
		Sur sol d'autrui		PR					PS					PT					PU				
		Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV	604 130				PW	114 229				PX					PY	718 359			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ					QA					QB					QC				
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD					QE					QF					QG				
		Matériel de transport		QH	29 016				QI	14 382				QJ					QK	43 398			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	64 680				QM	1 923				QN					QO	66 603			
		Emballages récupérables et divers		QP					QR					QS					QT				
TOTAL III				QU	697 826				QV	130 533				QW					QX	828 359			
TOTAL GENERAL (I + II + III)				ØN	824 985				ØP	130 533				ØQ					ØR	955 518			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO									
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ							
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8							
Primes de remboursement des obligations												SP				SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	50 000	4C		4D	50 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV	50 000	TW		TX	50 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	21 400	6Y		6Z		7A	21 400	
	TOTAL III	7B	21 400	TY		TZ		UA	21 400	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	21 400	UB	50 000	UC		UD	71 400	
Dont dotations et reprises	{	- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ	50 000	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : Sas CAMAR FINANCE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 580	UV		UW	3 580			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	177 638		177 638					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 302		4 302					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 929		8 929					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	47 685		47 685					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	4 479 905		4 479 905					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	686 311		686 311					
	Charges constatées d'avance		VS	17 066		17 066					
	TOTAUX		VT	5 425 417	VU	5 421 837	VV	3 580			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	950 000		950 000						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	18 750		18 750						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	570		570						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	-1 200		-1 200						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	100 123		100 123						
Personnel et comptes rattachés		8C	56 277		56 277						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	130 681		130 681						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	35 235		35 235						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	27 678		27 678						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	371 605		371 605						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	117 394		117 394						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	57 354		57 354						
TOTAUX		VY	1 864 467	VZ	1 864 467						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	950 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/16				
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés du travail (entreprises à l'IR) { de son conjoint			moins part déductible*				à réintégrer :		WA	226 812		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	7 550	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)		WG		WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XE	7 550	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	50 000		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	51 052	
	Amendes et pénalités			WJ	1 052		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY	1 080	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* {					- Plus-values nettes à court terme					ZN			
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)											WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
									TOTAL I		WR	286 494	
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)											WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
			- imposées au taux de 0 %								WH		
			- imposées au taux de 19 %								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
			Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation											2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :												XA	
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.											ZY		
Majoration d'amortissement*											XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2			
			Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44		L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			
			ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		IF			
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)											XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II		XH	5 022	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	281 472		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*								ZL			XL	281 472	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *											XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	0				

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise		Sas CAMAR FINANCE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	3 971 735	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	281 472	
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6	3 690 263	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK	3 690 263	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	11 438	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
PROVISION POUR MALFACONS			8X	50 000	8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	50 000	YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise <u>Sas CAMAR FINANCE</u>												Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	46	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZH	394 879			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-394 879			ZD	394 879						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE							
			ZF										
	TOTAL I	ØF	-394 833			ZG							
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	Préciser le prix de revient des (biens pris en crédit bail					J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail mobilier								YR				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YS				
- Effets portés à l'escompte et non échus								YT	28 664				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								XQ	89 694			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois					J8			YU	2 864			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								SS	447 335			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								YV				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								ST	189 331			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					ES			ZJ	757 887			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YW	3 710			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								9Z	40 945			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers					ZS			YX	44 655			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YY	385 942			
	- Montant de la T.V.A. collectée								YZ	102 897			
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								ØB	801 372			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *								ØS				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								YP	8			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0								RL				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								ZK	%			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												
	- Numéro de centre de gestion agréé *					XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	N-1					
	sur 3 ans au titre de	N-2				
	N-1					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies 1 ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI) (à préciser) au titre de :	N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10182*22

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Sas CAMAR FINANCE</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>Sas CAMAR FINANCE</u>		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : <u>01/01/2016</u>		et clos le : <u>31/12/2016</u> Durée en nombre de mois <u>12</u>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	1 716 600	
Production stockée	OD	19 776	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	6	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	1 736 382	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	1	
Variations de stocks (marchandises)	OO	-1	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	11 341	
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	706 536	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	336	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	718 213	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 018 169
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329 -AC-SD et 1329-DEF).	SA	1 018 169	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 066 860	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

3 1 9 5 3 6 6 9 4 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas CAMAR FINANCE

ADRESSE (voie)

28 RUE MARBEUF

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

14442

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SCI

Dénomination

PARIS MARBEUF

N° SIREN (si société établie en France)

339195026

% de détention

99,9500

Nb de parts ou actions

14 442,00

Adresse :

N°

28

Voie

RUE MARBEUF

Code Postal

75008

Commune

PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISA COMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET : 31953669400023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas CAMAR FINANCE

ADRESSE (voie) 28 RUE MARBEUF

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



N° 11093*18

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES

FINANCES PUBLIQUES

N° 2067-SD

(2017)

ANNEE 2016 ou exercice

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE

du 01/01/16

Adresse 28 RUE MARBEUF

75008

PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

au 31/12/16

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	LENTSCHNER FRANCIS PRESIDENT	12 RUE SAINT MERRI 75004 PARIS
2	PRUDHON MARIE JOSE ATTACHEEE DIRECTION	
3	JANIN JOSUE DIRECTEUR DEVELOPPEMENT	2 RUE SAINT NICOLAS 75012 PARIS
4	ALESTRA HELENE ASSISTANTE DIRECTION	
5	LENTSCHNER DANIEL ATTACHE DIRECTION PROGRAMMES	31 RUE DU TEMPLE 75004 PARIS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1	232 815		3 001	235 816	19 740			255 556
2	132 178			132 178				132 178
3	114 494			114 494	383			114 877
4	73 471			73 471				73 471
5	57 950			57 950	8 217			66 167
6								
7								
8								
9								
10								
**	610 908		3 001	613 909	28 340			642 249

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	12 422
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	12 422

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2016 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	654 671	- de l'exercice 2016 ⑩	0
- de l'exercice précédent ⑩	0	- de l'exercice précédent ⑩	0
Nom et qualité du signataire LENTSCHNER PRESIDENT		A PARIS Signature, le 29/03/17	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE
Numéro de siret 31953669400023

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	67 566	
PROVISIONS RISQUE MASSY DOT.PROV.RISQUES CHARGES EXCEP	50 000	
BAL-2016 CESSIION PARTS SCI		150 199
BAL-2016 PRODUITS DISSOLUTION FILIALES		59 795
Total	117 566	209 994

Désignation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE
Numéro de siret 31953669400023

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Montant
CLTS FACT A ETABLIR	155 869
PRODUITS DISSOLUTION FILIALES	47 685
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	565 935
Total des produits à recevoir	769 489

Désignation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE

Numéro de siret 31953669400023

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Montant
SUR AUTRES EMP.OBLIGATAIRES	18 750
FRS FACTURES NON PARVENUES	38 171
DETTES POUR CONGES PAYES	11 438
PERSONNEL AUT CHARGES A PAYER	39 120
AUTRES CHARGES SOCIALES A PAYE	5 719
ETAT CHARGES A PAYER	27 678
DIVERS - CHARGES A PAYER	117 106
INT COURUS SUR CONC BANC COUR	570
Total des charges à payer	258 553

Désignation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE
Numéro de siret 31953669400023

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			17 066		
Total des charges constatées d'avance			17 066		

Désignation de l'entreprise Sas CAMAR FINANCE
Numéro de siret 31953669400023

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			57 354		
Total des produits constatés d'avance			57 354		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
Sas CAMAR FINANCE	319536694

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	71 700
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 6 %</i>)	2	4 302
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 3a x 6%) x 10/90</i>)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4	4 302
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9%</i>) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 7a x 9%) x 10/90</i>)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10	4 302
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	4 302
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	4 302
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	4 302

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	4 302
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Formulaire
Obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 ou Année : 2016														
Dénomination de l'entreprise : Sas CAMAR FINANCE									Néant ☐					
SIREN de l'entreprise		3	1	9	5	3	6	6	9	4	PME au sens communautaire		Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés												Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :														
SIREN de la société déclarante														
Dénomination de la société mère :														
SIREN de la société mère														
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)														
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES														
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)														
CRÉANCES REPORTABLES														
Réduction d'impôt en faveur du mécénat														
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.														
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6% ²] + [ligne 2 x 9% ²] + [[ligne 3 x 6% ²] + [ligne 4 x 9% ²] x 10/90 + ligne 5)												4 302		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM														
dont montant préfinancé														
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										1	71 700			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										2				
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.										3				
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.										4				
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										5				
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE														
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise														
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés														

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6% et de 9% pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)		
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)		
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières		
CRÉANCES REPORTABLES		
Crédit d'impôt pour investissement en Corse		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche		
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt famille		
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale		
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété		
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques		
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique		
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé		
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social		

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

SAS CAMAR FINANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 289 000 €

Siège social : 28, rue Marbeuf - 75008 PARIS

R.C.S PARIS B 319 536 694

SIRET 319 536 694 000 23

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

en date du 30 juin 2017

A Paris,

L'an deux mil dix-sept,
le 30 juin à douze heures,

Les actionnaires se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

Le Cabinet FIDREX, Commissaire aux comptes, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, est absent et excusé.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chacun des actionnaires et les mandataires d'actionnaires représentés, lors de leur entrée en séance.

Il ressort de cette feuille de présence que 5 associés sont présents ou représentés, détenant ensemble 14 450 actions sur les 14 450 actions composant le capital de la société.

Monsieur Francis LENTSCHNER, Président, préside la séance.

Le Président indique aux associés qu'il a souhaité que **Monsieur Philippe MURAT**, Expert Comptable de la société CAMAR FINANCE, assiste à cette réunion.

Le Président acte qu'aucun des associés ne s'oppose à sa présence et il propose que Monsieur MURAT soit désigné en qualité de secrétaire du bureau de l'Assemblée.

Le bureau ainsi composé, désigne en conséquence **Monsieur Philippe MURAT** comme secrétaire du bureau.

Après vérification de la feuille de présence, le bureau constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des actionnaires :

- * une copie des statuts de la société,
- * la feuille de présence,
- * le rapport du Président,



- * les rapports du commissaire aux comptes titulaire et suppléant,
- * les comptes annuels au 31 Décembre 2016,
- * l'inventaire des valeurs actives et passives de la société à la même date.

Puis le président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ *Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,*
- ♦ *Rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016,*
- ♦ *Rapports du Commissaire aux comptes,*
- ♦ *Délibération sur l'approbation des comptes et du bilan,*
- ♦ *Affectation des résultats,*
- ♦ *Quitus au Président et au commissaire aux comptes,*
- ♦ *Conventions spéciales visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce,*
- ♦ *Pouvoirs formalités*
- ♦ *Questions diverses.*

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat, du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés ainsi que les rapports de gestion et les rapports du Commissaire aux comptes et toutes les opérations qu'ils traduisent.

Cette résolution est adoptée par :

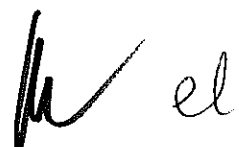
Voix pour : 14 447

Voix contre : 3

Abstention : 0

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées et après la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve l'ensemble de ces conventions, ainsi que le rapport spécial, conformément à l'article L 227-10 du Code de commerce.



Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14 447

Voix contre : 3

Abstention : 0

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14 447

Voix contre : 3

Abstention : 0

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du Président d'affecter le résultat net bénéficiaire de 226 812 € comme suit :

- Au compte « autres réserves » à hauteur de 226 812 €, en augmentation du compte

L'assemblée prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14 447

Voix contre : 3

Abstention : 0

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes, à l'effet de procéder aux formalités de dépôt, publicité et enregistrements des décisions adoptées par l'assemblée générale relative à la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : 14 447

Voix contre : 3

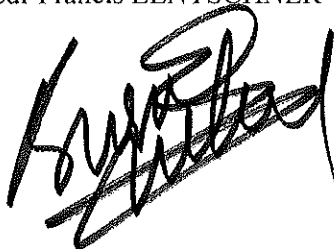
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

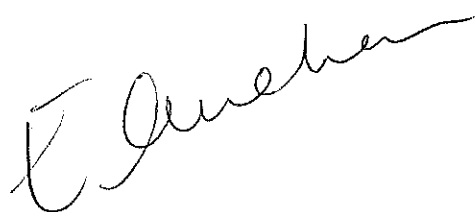
Monsieur Francis LENTSCHNER



Madame Keren LENTSCHNER-KANOVITCH



Madame Elisabeth LENTSCHNER



Monsieur Philippe MURAT



Sylvie Lentschner
Po 

RAPPORT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

CAMAR FINANCE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 289 000 Euros
28, rue Marbeuf
75 008 PARIS

FIDREX

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
14 rue de la Pépinière
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIETE CAMAR FINANCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre société, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CAMAR FINANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 21 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes
FIDREX



Didier NATTAF
Associé

Sas CAMAR FINANCE

BILAN ACTIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Valeurs au 31/12/16			Valeurs au 31/12/15
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 200	5 200		
Fonds commercial (1)	186 959	121 959	65 000	65 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 101 195	718 359	382 836	487 755
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	133 494	110 000	23 494	33 960
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	223 413		223 413	281 011
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 580		3 580	3 621
TOTAL (I)	1 653 841	955 518	698 323	871 347
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	292 355		292 355	272 579
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	120 001		120 001	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	177 638		177 638	113 877
Autres créances (3)	5 227 132	21 400	5 205 732	3 611 526
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	694 542		694 542	696 062
Charges constatées d'avance (3)	17 066		17 066	5 512
TOTAL (II)	6 528 735	21 400	6 507 335	4 699 556
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	8 182 576	976 918	7 205 658	5 570 903
(1) Dont droit au bail	65 000			65 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au 31/12/15
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	289 000	289 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 971 778	1 971 778
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	28 900	28 900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 774 655	3 169 535
Report à nouveau	46	46
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	226 812	-394 879
SITUATION NETTE	5 291 191	5 064 379
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	5 291 191	5 064 379
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	50 000	
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	50 000	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	950 000	
Autres emprunts obligataires	18 750	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	570	547
Emprunts et dettes financières diverses (3)	369 741	139 365
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	100 123	30 081
Dettes fiscales et sociales	249 871	260 831
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	118 058	31 900
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	57 354	43 799
TOTAL (III)	1 864 467	506 523
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	7 205 658	5 570 903
(1) Dont à plus d'un an (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	1 864 467 570	506 523 547

Sas CAMAR FINANCE
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	1 716 600	651 610	1 064 990	163,44
Montant net du chiffre d'affaires	1 716 600	651 610	1 064 990	163,44
Production stockée	19 776	272 579	-252 803	-92,74
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	263 480	116 765	146 715	125,65
Autres produits	6	1	6	981,36
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 999 863	1 040 955	958 908	92,12
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	1		1	
Variation de stocks	-1		-1	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 341	8 181	3 160	38,62
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	757 887	553 075	204 812	37,03
Impôts, taxes et versements assimilés	44 655	29 223	15 433	52,81
Salaires et traitements	865 870	857 169	8 701	1,02
Charges sociales	328 542	326 451	2 091	0,64
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	130 533	58 043	72 490	124,89
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	336	5	331	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 139 165	1 832 146	307 019	16,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-139 303	-791 192	651 889	82,39
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)	118 876	30 433	88 443	290,62
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	422			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	98 553			

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	566 808	389 072	177 736	45,68
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	107	6 371	-6 264	-98,31
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	566 915	395 443	171 473	43,36
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	76 222	9 674	66 548	687,92
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	76 222	9 674	66 548	687,92
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	490 693	385 769	104 924	27,20
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	232 515	-435 856	668 370	153,35
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	422	5 739	-5 317	-92,65
Sur opérations en capital	209 994	36 221	173 772	479,75
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	210 415	41 960	168 455	401,47
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	102 700	984	101 716	
Sur opérations en capital	63 419		63 419	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	50 000		50 000	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	216 118	984	215 134	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 703	40 976	-46 679	-113,92
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 777 193	1 478 358	1 298 836	87,86
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 550 381	1 873 237	677 144	36,15
Bénéfice ou Perte	226 812	-394 879	621 691	157,44
(3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées				

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ÉTAT DES STOCKS	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	O		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	O		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS			
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES	O		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	O		
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 7 205 658,19 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 226 811,69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Au cours de cet exercice, il a été créé deux SCCV : les SCCV PAUL RAOULT et 149 JEAN JAURES pour 1 998 euros.

Par ailleurs, nous avons procédé à la liquidation et / ou cession de 9 filiales pour VNC de 60 K€, ayant généré des produits de cession de parts à hauteur de 150 K€ et des bonis de liquidation à hauteur de 60 K€.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	60 ans
- Agencement et aménagement des constructions	20 à 30 ans
- Installations techniques	20 à 30 ans
- Matériels et outillages industriels	na ans
- Matériels et outillages	na ans
- Agencements	10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel informatique	4 et 5 ans
- Mobilier de bureau	8 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En-cours de production

Au 31-12-2016, ils correspondent aux heures valorisées (salaires brutes + charges patronales) affectées aux programmes en cours de prospection-développement-finalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

FONDS COMMERCIAL

Le fonds de commerce d'une valeur de 121 959 euros a été totalement amorti sur 5 ans.

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	192 159		
CORPORELLES	Terrains		826 630		
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencés & aménagés const.	265 255		9 310
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
		Instal. gén., agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	57 527		
		Matériel de bureau & info., mobilier	70 129		5 838
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	1 219 541		15 148
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		281 011		1 998
	Autres titres immobilisés				9
	Prêts et autres immobilisations financières		3 621		
		TOTAL IV	284 632		2 007
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 696 332		17 155

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			192 159	
CORPORELLES	Terrains				826 630	
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons			274 565	
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
		Ins. gal. agen. amé. div.				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			57 527	
		Mat.bureau, info., mob.			75 967	
		Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			1 234 689	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			59 596	223 413	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			50	3 580	
		TOTAL IV		59 646	226 993	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		59 646	1 653 841	

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles		127 159			127 159
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.	604 130	114 229		718 359
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport	29 016	14 382		43 398
	Mat. bureau et informatique, mob.	64 680	1 923		66 603
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		697 826	130 533		828 359
TOTAL GENERAL		824 985	130 533		955 518

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amort. fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Constr. Immo. corpor.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		50 000		50 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II			50 000		50 000
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation	21 400			21 400
TOTAL III		21 400			21 400
TOTAL GENERAL (I + II + III)		21 400	50 000		71 400
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles		50 000		
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31-12-2016, la provision pour risque d'un montant de 50 000 euros correspond à une estimation du coût des travaux d'isolation phonique et autres réserves mises en oeuvre lors de la réception du programme de Massy.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges		50 000			50 000
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL		50 000			50 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation					
financières		50 000			
exceptionnelles					

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises		120 001,00		120 001,00
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	272 579,00	292 355,00	272 579,00	292 355,00
Produits				
TOTAL	272 579,00	412 356,00	272 579,00	412 356,00

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 580		3 580
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	177 638	177 638	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 302	4 302	
	Etat & autres	8 929	8 929	
	coll. publiques	47 685	47 685	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	4 479 905	4 479 905	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	686 311	686 311	
	Charges constatées d'avance	17 066	17 066	
TOTAUX		5 425 417	5 421 837	3 580
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	17 066
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	17 066

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	155 869
Autres créances	613 620
Disponibilités	
TOTAL	769 489

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 450,00	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	14 450,00	20,00

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

TABEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	289 000			289 000
Primes liées au capital social	1 971 778			1 971 778
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	28 900			28 900
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 169 535	-394 879		2 774 655
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	46			46
Résultat de l'exercice	-394 879	226 812	-394 879	226 812
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	5 064 379	-168 068	-394 879	5 291 191

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		950 000		950 000	
Autres emprunts obligataires (1)		18 750	18 750		
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	570	570		
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		-1 200	-1 200		
Fournisseurs & comptes rattachés		100 123	100 123		
Personnel & comptes rattachés		56 277	56 277		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		130 681	130 681		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	35 235	35 235		
	Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes & assimilés		27 678	27 678		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		371 605	371 605		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		117 394	117 394		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		57 354	57 354		
TOTAUX		1 864 467	914 467	950 000	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	950 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	57 354
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	57 354

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	18 750
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	570
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 171
Dettes fiscales et sociales	83 955
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	117 106
TOTAL DES CHARGES À PAYER	258 553

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Le CICE est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2016, le CICE s'élève à 4 302 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

ENGAGEMENTS DONNÉS

Cautionnement solidaire d'indemnité d'immobilisation pour 247 113 euros en faveur du
CIC.

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	6 000	6 000
Total	6 000	6 000

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

- Le chiffre d'affaires est 100 % France
- Les comptes transferts de charges correspondent exclusivement aux refacturations faites aux SSCV liées aux dépenses engagées par elles et prises en charge par la société mère.

Sas CAMAR FINANCE

ANNEXE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel s'élève à - 6 K€ au 31-12-2016 et se décompose comme suit :

- a) produits exceptionnels : 210 K€
 - Cession de parts SCI : 150 K€
 - Produits liés à des boni de liquidation : 60 K€
- b) charges exceptionnelles : 216 K€
 - VNC des titres des SCI liquidés : 60 K€
 - Dotations provisions R & C : 50 K€ relatives à divers coûts de finition sur un programme
 - Perte exceptionnelle : 99 K€ relative à des avances engagées pour le compte d'une SCI concernant un projet non réalisable.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SCI HXD (1)										
SCI CIPA	177600	0	99,64	176960	176960	-299 319		170 465	90262	
SARL CAMAR IMMOBILIER	7622	-72310	96	7318	7318	-81 844		149 393	5725	
SCI PORTE ESSONNES (1)								0		
SCI PARIS 30	1000	0	95	950	950	-145 071		120 000	-5 181	
SCI SQUARE DALIMIER (1)										
SCI BERTEAUX DEUX (1)										
SCCV REPUBLIQUE 10	1000	0	95	990	990	-139 662		16 667	-113 317	
SSCV JEAN JAURES 18 (1)										
SCI DAUVILLIERS 27 TER (1)										
SSCV 214 PVC	1000	0	99	999	999	-379 471		0	0	
SSCV ST CYR AM	1000	0	99	999	999	-245 385		0	0	
SCCV MASSY GP	1000	0	70	700	700	367 482		9 027 956	679 997	
SSCV PVC 19	1000	0	70	700	700	-699 999		0	0	
SSCV 87 MD	1000	0	99	800	800	-1 123 414		0	0	
149 JEAN JAURES	1000		99	999	999	-632 512				
GDG 87	1000	0	99	999	999	-72 656		0	0	
LJD	1000	0	99	999	999	-75 292				
PAUL RAOULT	1000	0	99	999	999	-69 953				
<i>Participations (10 à 50% du capital détenu)</i>										
B- Renseignements globaux concernat les autres filiales & particip.										
<i>Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
SA INVEL			10	30 000	30 000					
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

(1)

Dissoutes et liquidées en 2016